



Pôle emploi

# CFDT EMPLOI

Paris, le 02 septembre 2019

## Offre de formation sur les nouvelles règles d'indemnisation : LA CFDT DIT NON !

**Au regard des enjeux du déploiement des nouvelles règles d'indemnisation pour les salarié-e-s de Pôle emploi et pour les Demandeurs d'Emploi, la CFDT a décidé de voter CONTRE l'offre de formation présentée par la direction le 27 août en CPNF (Commission Paritaire Nationale de Formation).**

La Direction Générale a en effet présenté cet été aux représentants de la Commission Paritaire Nationale de Formation les formations liées aux nouvelles règles d'indemnisation d'Assurance Chômage du 26 juillet 2019.

 Si pour la CFDT il est important que les salarié-e-s de Pôle emploi puissent bénéficier rapidement d'une formation aux nouvelles règles de l'indemnisation, il n'est pas pour autant entendable qu'ils soient pénalisés par des considérations de manque de temps :

- ✓ En juillet, lors de la première présentation de l'offre de formation, la CFDT avait demandé que la durée des formations et les modalités soient revues. Formation en présentiel pour tous les agents en lien avec les demandeurs d'emploi et 2 jours pour les gestionnaires de droit.
- ✓ La CFDT ne peut considérer qu'une formation en distanciel (elearning) de 70 minutes réponde aux besoins des conseillers en charge du 1er niveau d'information. Elle demande que cette formation soit dispensée en présentiel, comme pour les agents gestionnaires de droits.
- ✓ La CFDT estime qu'une journée de formation pour les gestionnaires de droit est en deçà des besoins liés aux changements portés par les nouvelles règles de l'assurance chômage.

**Si la CFDT partage la volonté que les agents puissent être formés avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles, cela ne doit pas se faire au rabais !**

**=> 1 journée de formation pour les conseillers GDD, 70 minutes pour les autres agents du réseau, pour la CFDT cela est bien en deçà des besoins pour que les agents puissent être opérationnels.**

**=> Suite à notre insistance, de nouvelles sessions de formation devraient être organisées avant la 2ème vague du déploiement en avril 2020.**

**=> La CFDT entend maintenant peser dans les instances nationales et régionales pour obtenir des réelles garanties de la Direction pour sécuriser et améliorer les modalités d'accompagnement et de formation sur site de ces nouvelles règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi !**

**Pour la CFDT, on ne transige pas avec la formation des salariés !**